

4 septembre 2014 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la situation en Ukraine et les sanctions contre la Russie, à Newport le 4 septembre 2014.

Journaliste :

Monsieur le Président, vous avez donc pu, grâce à la réunion de ce matin avec Monsieur POROCHENKO et 5 autres chefs d'Etat, vous rendre compte, peut-être mieux, de la situation actuelle. Vous avez ensuite eu un échange, un à un. Quelle est pour vous la situation aujourd'hui sur le terrain ? Et surtout quel crédit vous donnez à ce cessez-le-feu proclamé par Vladimir POUTINE ?

Le Président :

La situation en Ukraine est grave parce qu'il y a, en ce moment même, des opérations militaires. Nous devons tout faire la France en particulier parce qu'elle a été à l'origine de ce qu'on a appelé la réunion en format « Normandie » le 6 juin pour qu'il y ait un cessez-le-feu, un véritable cessez-le-feu, qui ouvre ensuite un règlement politique. Il faut qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ni sur le cessez-le-feu, ni sur la perspective de cet accord politique.

Des sanctions sont nécessaires. C'est pourquoi l'Europe aura encore à les préciser demain. Mais ce que je souhaite, c'est que les sanctions atteignent leur objectif, c'est-à-dire convainquent les Russes de faire en sorte que les séparatistes arrêtent leurs opérations pour que l'accord politique puisse être trouvé. Avec au préalable un vrai cessez-le-feu.

C'est, je pense, ce qui a été l'idée même de cette réunion de ce matin avec les 5 chefs d'Etat. Ils ont apporté leur plein soutien à l'unité de l'Ukraine, à son intégrité territoriale et au Président POROCHENKO. Ils ont voulu affirmer la nécessité d'un cessez-le-feu et d'un accord politique. C'est important ce qui s'est passé ce matin.

Journaliste :

Concrètement, qu'envisagez-vous de faire ? Que peut faire l'OTAN pour contraindre Vladimir POUTINE ? Quelles mesures concrètes pensez-vous dégager ?

Le Président :

Des mesures concrètes ont déjà été prises. L'Europe c'était l'objet de son dernier Conseil européen et cela va être mis en œuvre dès demain pris des sanctions. Elle a même augmenté le niveau des sanctions à mesure que, hélas, les opérations militaires se déroulaient et qu'il y avait des preuves de matériels russes et même de soldats russes en soutien des séparatistes.

L'Europe et les Etats-Unis peuvent également faire apparaître et cela a toujours été la position de la France qu'un accord politique est souhaitable et qu'il n'y aura aucune solution militaire à ce qui se passe en Ukraine, ni pour les Ukrainiens, ni pour les séparatistes et donc pas davantage pour les Russes. Il ne peut pas y avoir de solution militaire. C'est le message que je devais porter, ici, à l'Otan et que les chefs d'Etat ce matin ont exprimé.

Mais nous devons faire des pressions suffisantes. D'où le rôle des sanctions et la volonté politique de chercher ensemble l'issue. J'ai fait de nouveau la proposition au Président POROCHENKO et je la ferai encore au Président POUTINE, si un cessez-le-feu intervient, de réunir avec la Chancelière MERKEL, une réunion comme nous l'avons réussi le 6 juin en Normandie. La France est disponible.

Journaliste :

Vous avez décidé Monsieur le Président de suspendre le contrat MISTRAL. Pourquoi avoir décidé

vous avez décidé Monsieur le Président de suspendre le contrat MISTRAL. Pourquoi avoir décidé cela maintenant, alors que les pressions américaines datent de plusieurs mois ?

Le Président :

Ces contrats portent sur au moins deux bateaux, des porte-hélicoptères. Ils ont été signés en 2011, je n'étais donc pas Président de la République. J'ai voulu néanmoins exécuter ces contrats. C'était la parole de la France, et c'était aussi des heures de travail pour les chantiers de Saint-Nazaire.

Lorsqu'il y eut le déclenchement de la crise en Ukraine, j'ai averti. J'ai considéré qu'il ne pouvait pas y avoir de sanction qui mette en cause des contrats signés. Je ne subissais aucune pression, d'aucune sorte et de nulle part. Mais en même temps, j'ai dit aux Russes : nous voulons que ce contrat soit exécuté, que le navire soit livré. Le premier est bientôt prêt, il peut l'être au mois de novembre. Mais il faut qu'il y ait des conditions. C'est ce que j'ai dit hier. Les conditions doivent être réunies pour que le navire soit livré.

Quelles sont les conditions ? Un cessez-le-feu et un règlement politique. Aujourd'hui, ces conditions ne sont pas réunies. Comment pourrais-je autoriser la livraison d'un bateau qui peut, demain, être un bateau de guerre alors même qu'il y a la crise en Ukraine ? Mais dès lors que et c'est tout à fait possible aux mois d'octobre ou de novembre les conditions seraient réunies, les bateaux pourraient être livrés.

S'il devait y avoir d'autres complications, alors le contrat ne sera pas suspendu, mais il y aura des retards Parce qu'il n'est pas possible de livrer un navire, voire deux, dans des conditions qui ne sont pas celles de la paix.

Pour l'instant, il n'y a pas de cessez-le-feu. Le cessez-le-feu n'est pas encore décidé. Il n'est donc pas crédible, puisqu'il n'est pas encore acté. Il ne pourra y avoir de cessez-le-feu que s'il est accompagné d'un ensemble de principes permettant un règlement politique. Il ne peut pas y avoir de cessez-le-feu, s'il n'y a pas de perspective d'accord politique. C'est ce que la France soutient comme position, c'est ce que la France est prête à faciliter avec une réunion, dans le format de la Normandie du 6 juin. Parce que la France se sent maintenant engagée.